Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026204-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/9/21 DOSSIER N°7714	SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - ANNÉE 2026

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - ANNÉE 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU l'Assemblée Plénière du Conseil Général du 12 décembre 2005 validant la mise en œuvre des politiques en faveur de la petite enfance ;
VU la délibération n°09/2/21 du Conseil Général du 19 octobre 2009 octroyant des subventions pour les structures innovantes en matière d'accueil du jeune enfant ;

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026204-DE

VU le Schéma Départemental des services aux familles, installé le 13 mars 2025 en présence de l'Etat, la CAF et le Département ;
VU la délibération n°2025-07/3/30 de l'Assemblée départementale du 04 juillet 2025 modifiant la fiche du règlement ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/9/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder le versement des subventions d'un montant total de **61 000 €** aux structures petite enfance comme suit :

Structures	Nombre de places	Subventions
Multi-accueil « La Valette » Communauté d'agglomération du Grand Guéret 9 avenue Charles De Gaulle 23000 Guéret	40	8 000 €
Multi-accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret 9 avenue Charles De Gaulle 23000 Guéret	82	16 400 €
Micro-crèche de St Fiel Communauté d'agglomération du Grand Guéret 9, avenue Charles de Gaulle 23000 Guéret	10	2 000 €
Ne prennent pas part au vote : M. Eric BODEAU, Mme Lucette CHENIER, Elus Membres Communauté d'Agglomération du Grand Guéret Pour les trois décisions **Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Multi-accueil d'Aubusson Communauté de communes Creuse Grand Sud 34 b rue Jules Sandeau 23200 Aubusson	20	4 000 €
Ne prennent pas part au vote : M. Jean-Luc LEGER, M. Valéry MARTIN, Mme Laurence CHEVREUX, Elus Membres Communauté de communes Creuse Grand Sud **Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Multi-accueil «Les Pitchounets » Communauté de communes du Pays Sostranien 10 avenue Joliot Curie 23300 La Souterraine	18	3 600 €
Ne prennent pas part au vote : M. Patrice FILLOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Marie-France GALBRUN (ayant		

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026204-DE

donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), Elus Membres Communauté de communes du Pays Sostranien **Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Multi-accueil « Les p'tits filous » Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet 23600 Boussac	15	3 000€
Micro-crèche de Gouzon Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet 23600 Boussac	10	2 000€
Micro-crèche Crech-Endo Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet 23600 Boussac	10	2 000€
Micro-crèche « Les Bambis » Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet 23600 Boussac	12	2 400 €
Ne prennent pas part au vote : M. Nicolas SIMONNET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, Mme Catherine GRAVERON, Elus Membres Communauté de communes Creuse Confluence Pour les quatre décisions **Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Micro-crèche L'île aux enfants Communauté de communes du Pays Dunois 19 avenue de Verdun 23800 Dun-Le-Palestel	10	2 000 €
Ne prennent pas part au vote : M. Laurent DAULNY (ayant donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE), Mme Hélène FAIVRE, Elus Membres Communauté de communes du Pays Dunois **Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Micro-crèche « La grange des Ciatons » Communauté de communes Creuse Sud-Ouest Route de La Souterraine BP 27 23400 Masbaraux Mérignat	10	2 000 €
Micro-crèche « Pomme d'amour » Communauté de communes Creuse Sud-Ouest Route de la Souterraine BP 27 23400 Masbaraud-Mérignat	12	2 400 €

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026204-DE

Pour les deux décisions **Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Micro-crèche « Louloucrèche » Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche 1 rue des violettes 23350 Genouillac	12	2 400 €
Halte garderie Louloubus Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche 1 rue des violettes 23350 Genouillac	8	1 600 €
Ne prend pas part au vote : Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), Elue Membre Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche **Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
Micro-crèche de Marsac Communauté de communes Bénévent Grand Bourg 8 Place du Marché 23240 Le Grand Bourg	12	2 400 €
Micro-crèche Les Choupissons 8 rue des écoles 23 000 St Laurent	12	2 400 €
Multi-Accueil Tom Pousse Association Tom Pousse Place de la fontaine 23340 Faux La Montagne	12	2 400 €
Pour les trois décisions **Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**		
TOTAL		**61 000€**

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental sur les lignes D F 65 567348 (56 200 €) et 65 65748 (4 800 €) – PMI.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil Départemental
16 nov. 2026